



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

LE 16 NOVEMBRE 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tenue le seizième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt et un (2021-11-16).

PRÉSENCES :

Le maire, monsieur Marcel Gaudreau.

Madame la conseillère Suzanne Choinière et messieurs les conseillers, Gilbert Cabana, Benoit Isaia, Bertrand Dubé et Alexandre Picard. La directrice générale/secrétaire-trésorière madame Annie Lessard qui agit à titre de secrétaire.

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y a **QUORUM**, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2021-11-184

OUVERTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉ par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents que la session ouvre à 19 h 35.

2021-11-185

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, et la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉ par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour est adopté, en laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** ».

ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES

CONSTATATION DU QUORUM

1. **OUVERTURE DE LA SESSION**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. **ADOPTION PROCÈS-VERBAL – OCTOBRE 2021**

CORRESPONDANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

FINANCE

4. Rapport verbal de la directrice générale/secrétaire-trésorière – octobre 2021.

5. Rapport trimestriel; état comparatif.

ADMINISTRATION

6. Acceptation des comptes à payer - Novembre 2021.

7. Tous sujets relatifs – Vente, achat de terrain.

8. Tous sujets relatifs – Subvention, achats et publicité.

9. Tous sujets relatifs – Comités du conseil municipal.

10. Tous sujets relatifs – MRC prolongation de délai au MAMH pour la concordance de règlement.

11. Calendrier des séances régulières du conseil municipal – Année 2022.

12. Dénéigement – Garage municipal.

13. Mise à jour / Liste des travaux de voirie 2022-2023.

14. Tous sujets relatifs – Entente SPA des Cantons.

15. Tous sujets relatifs – Parc rue du Domaine.

16. Tous sujets relatifs – Politique des frais encourus.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

AFFAIRES NOUVELLES OU SUJETS DE SESSIONS ANTÉRIEURES REPORTÉS

17. Rapports verbaux ou écrits: Inspectrice municipale & environnement et de la directrice générale/secrétaire-trésorière.

VOIRIE MUNICIPALE

18. Demande de prix pour 2022 / Machinerie lourde.

HYGIÈNE DU MILIEU

URBANISME

19. Tous sujets relatifs – Acceptation / Recommandation du C.C.U.

LOISIRS

20. Décision du conseil - Aréna / Horaire des Fêtes.

21. Programmation des loisirs – Hiver 2022.

22. Plaisirs d'Hiver 2022.

SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE

23. Tous sujets relatifs – TECQ

PÉRIODE DE QUESTIONS

NOTE AU PROCÈS-VERBAL : Le conseiller Monsieur François Vadnais se joint à la réunion du conseil à 19 h 37.

2021-11-186

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 05 OCTOBRE 2021

Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 05 Octobre 2021 a été remise au préalable à tous les membres du conseil;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la session régulière du 05 octobre 2021 est **ADOPTÉ** comme rédigé et soumis.

CORRESPONDANCE

S'il y a lieu, le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance reçue et soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une première période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2021

Les membres du conseil municipal, maire et conseillers, remettent leur déclaration d'intérêts pécuniaires, et ce, tel que le prévoit la Loi.

2021-11-187

RAPPORT VERBAL - DIRECTRICE GÉNÉRALE / SECRÉTAIRE- TRÉSORIÈRE

Soumis au conseil : Rapport verbal du 16 novembre 2021 fait au conseil municipal par la directrice générale/secrétaire-trésorière;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte et entérine le rapport verbal du 16 novembre 2021 de la directrice générale/secrétaire-trésorière pour octobre 2021.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que présenté.



2021-11-188

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

**RAPPORT TRIMESTRIEL / ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES -
NOVEMBRE 2021 SOUMIS PAR LA DIRECTRICE
GÉNÉRALE/SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

Soumis au conseil : Rapport trimestriel / État des revenus et dépenses -
Novembre 2021 soumis par la directrice générale/secrétaire-trésorière;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil a reçu le Rapport trimestriel / État des revenus et dépenses -
Novembre 2021 de la directrice générale/secrétaire-trésorière, l'accepte et
l'entérine.

QUE ce conseil, à sa demande, approuve ledit rapport tel que présenté et de la
manière présentée.

2021-11-189

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER EN NOVEMBRE 2021 ET
DES COMPTES À PAYER AFFECTANT L'ANNÉE 2021**

Soumis au conseil : Liste des comptes à payer en novembre 2021 et des
comptes payés affectant l'année 2021;

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les salaires payés aux employés durant le mois d'octobre 2021 sont ratifiés
par ce conseil.

QUE ce conseil approuve les comptes à payer en novembre 2021 et ce, tels que
soumis et autorise le paiement des comptes dus.

QUE ce conseil approuve les comptes payés affectant l'année 2021 tel que
soumis.

2021-11-190

**DÉCISION DU CONSEIL - MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION
NO. 2020-12-257 / ACCEPTATION DE L'OFFRE D'ACHAT DE
MONSIEUR ANTOINE GIGUÈRE REPRÉSENTANT DE GESTION
ANTOINE GIGUÈRE INC. POUR LES IMMEUBLES WI GI INC. SUITE
À UNE ENTENTE DE PARTENARIAT INTERVENUE ENTRE LES
IMMEUBLES WI GI INC. ET GESTION A,Y.J. TREMBLAY INC.
REPRÉSENTÉ PAR MONSIEUR YANN TREMBLAY POUR
L'ACQUISITION CONJOINTE DU LOT NO. 5 031 363, CADASTRE DU
QUÉBEC & AUTORISATION DE SIGNATURES**

Soumis au conseil : Offre d'achat initiale du 09 décembre 2020 d'Antoine Giguère de
Gestion Antoine Giguère inc. pour la compagnie Les Immeubles Wi Gi inc. pour
l'acquisition du lot no. 5 031 363, cadastre du Québec et l'Entente de partenariat entre
les Immeubles Wi Gi inc. et Gestion A,Y.J. Tremblay inc. déposée au bureau de la
municipalité le 08 novembre 2021;

ATTENDU QUE Antoine Giguère, dûment autorisé à agir aux présentes, pour et au
nom de Gestion Antoine Giguère inc. pour la compagnie Les Immeubles Wigi inc. a
antérieurement déposé une offre d'achat pour le lot no. 5 031 363 datée du 09
décembre 2020 au bureau de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby pour
l'acquisition du lot 5 031 363, localisé sur la rue Miguel, dans le cadastre du Québec
faisant l'objet de la résolution no. 2020-12-257; mais que depuis, une Entente de
partenariat a eu lieu avec Gestion A,Y.J. Tremblay inc. et cette dernière a été déposée à
la municipalité le 08 novembre 2021;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil, suite à cette situation, accepte de modifier la résolution no. 2020-12-
257.

QU'en conséquence, puisque ce conseil a déjà accepté par résolution l'offre d'achat du
09 décembre 2020 d'Antoine Giguère de Gestion Antoine Giguère inc. pour la
compagnie Les Immeubles Wigi inc., pour l'acquisition du lot no. 5 031 363, cadastre
du Québec, d'une superficie approximative de 72 533.7 pi. ca (6 738.6 m.c.) et ce, au
coût total de 2.25\$/pié carré pour un montant de 163 200.83 \$, plus les taxes
applicables, s'il y a lieu; **alors**, en rapport avec l'Entente de partenariat intervenue entre
les Immeubles Wi Gi inc. et Gestion A,Y.J. Tremblay inc. dont copie a été déposée au



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

bureau de la municipalité le 08 novembre 2021; ce conseil accepte ce changement et consent à cette vente selon les termes de ladite Entente de partenariat.

QUE le dit terrain n'est pas desservi par le réseau d'égout, ni par l'aqueduc et après visite, il est acheté tel que vu.

QUE l'acheteur comprend que cette offre d'achat devra être entérinée par résolution du conseil municipal à une session régulière.

QU'un dépôt en garantie d'au moins 10% du montant total, non remboursable, a effectivement été remis avec la présente offre d'achat, soit un montant de 16 320.09\$ (plus taxes applicables).

QUE le montant résiduel de 146 880.74\$ (plus taxes, s'il y a lieu) devra être acquitté au moment de la signature du contrat chez le notaire, au plus tard 30 jours après l'adoption de la présente résolution du conseil.

QU'AUSSI, l'acheteur s'engage à respecter les conditions suivantes :

DANS L'ACTE DE VENTE AJOUT DE LA CLAUSE RÉSOLUTOIRE SUIVANTE :

1.0

1.1 L'acheteur s'engage expressément, par les présentes, à construire un bâtiment à vocation industrielle et commerciale ayant un minimum de superficie de 10 880.06 pi.ca au sol. Les travaux de construction devront être effectués dans le respect des règlements d'urbanisme du vendeur sur l'immeuble vendu aux présentes. De plus, il devra respecter les normes environnementales pour la construction des installations septiques et pour la construction de son puits, dans les douze (12) mois de la signature du contrat notarié. De plus, l'acheteur doit respecter la limite arrière de lot. Que l'acte de vente sera fait sans garantie légale aux risques et périls de l'acheteur.

1.2 À défaut par l'acheteur de respecter l'engagement édicté au paragraphe précédent dans le délai prescrit, le vendeur pourra demander la résolution de la présente vente conformément aux articles 1742 et 1743 du Code civil du Québec. Le vendeur reprendra alors l'immeuble avec effet rétroactif à la date du présent acte sans être tenu à aucune restitution pour les améliorations ou changements qui auront pu être apportés à l'immeuble et libre de toutes les charges que l'acheteur aurait pu le grever après l'inscription des présentes au registre foncier du Québec. Le vendeur devra toutefois rembourser à l'acheteur le prix de vente payé aux présentes, moins le dépôt en garantie de 16 320.09 \$(plus taxes) s'il y a lieu, qui restera acquis au vendeur à titre de dommages-intérêts liquidés. Les honoraires et les frais relatifs à la résolution de la vente seront à la charge de l'acheteur.

1.3 L'acheteur ne pourra vendre ou autrement aliéner ou hypothéquer l'immeuble vendu, sauf pour des fins de construction immédiate d'un bâtiment sur le présent immeuble et ce, sans l'accord écrit du vendeur, à moins qu'il ait construit le bâtiment mentionné précédemment à la satisfaction du vendeur.

2.0 Les conditions de paiement prévues par le conseil municipal doivent être obligatoirement respectées par l'acheteur, sinon les clauses légales prévues à cet effet dans le Code Civil et autres lois connexes deviendront applicables ipso facto.

QUE ce conseil demande qu'une clause de subrogation soit inscrite dans l'acte de vente de la manière suivante, et ce, afin d'établir des servitudes, donnant au vendeur le mandat spécial suivant : *Accorder gratuitement les servitudes requises pour fins d'utilité publique affectant l'immeuble et à accepter celles qui affectent déjà l'immeuble. Les acheteurs par les présentes, nomment et constituent le vendeur ou toute autre personne désignée par lui, son procureur et mandataire spécial auquel ils donnent pouvoir de, pour eux et en leurs noms : négocier, consentir, exécuter, établir et signer toute servitude d'utilité publique avec les autorités concernées, sur une ou des parties dudit lot situé le long des lignes arrière ou latérales ou avant de l'immeuble ou les trois de l'immeuble. Les acheteurs promettent de ratifier et ils ratifient par les présentes tous les actes posés par le vendeur à titre de mandataire dans l'exécution du présent mandat. Les acheteurs s'engagent de plus à lier tout acheteur éventuel aux droits consentis dans le présent mandat spécial.*

QUE les frais notariés et inhérents à cette transaction sont à la charge, complète et entière de l'acheteur, qui utilisera obligatoirement les services du notaire désigné par la municipalité.

QUE tous les frais, y compris ceux d'aménagement du terrain, sont à la charge de l'acheteur.

QU'aucun entreposage extérieur ne sera effectué dans la marge avant du bâtiment par l'acheteur.

QUE ce conseil autorise le maire monsieur Marcel Gaudreau, en son absence le maire suppléant, et Annie Lessard, en son absence Nancy Bouvier, à signer tout document donnant effet à la présente.



2021-11-191

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

**AUTORISATION DU CONSEIL – SUBVENTION, ACHAT, PUBLICITÉ,
AUTRE.**

ATTENDU QUE ce conseil a reçu des demandes de subvention, publicité, d'achats;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte les dépenses suivantes et en autorise le paiement, lorsque requis :

1. Solution D'eau Bourgelas Inc. ; 12 820,70-\$ plus tx.;
2. Poste Canada; achat timbres; 4 231,08\$, tx inc.;
3. M105 : vœux des fêtes : 410-\$plus tx.;
4. Service Uni-Pro; achat de 3 lames pour Engo; 1900-\$plus tx.;
5. Amazon; équipements d'éclairage pour loisirs; 1000-\$ plus tx.;
6. Réseau des Haltes gourmandes en Haute-Yamaska; achat de 15 boîtes découvertes; 584.85-\$;
7. Anneau de glace extérieur; budget supplémentaire; 3250-\$;
8. Serrures de l'Estrie; serrure numérique mécanique pour bloc sanitaire; 720-\$ plus tx.;
9. Asphalte Brosseau; réparation des ornières de 55 pieds x 22 pieds sur rue Ménard; 7 500-\$ plus tx
10. COMAQ; formation; 1593-\$ plus tx.;
11. DBR informatique inc.; 1 poste pour la réception; 1396.48-\$ plus tx.

2021-11-192

**ACCEPTATION DU CONSEIL - NOUVELLE NOMINATION PAR LE
MAIRE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AU SEIN DES
DIFFÉRENTS COMITÉS INTERNES ET EXTERNES DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY**

Soumis au conseil : Liste des comités soumis par monsieur le maire Marcel Gaudreau;

ATTENDU QUE monsieur le Maire désire revoir la liste de ces comités pour répartir les tâches entre les différent(es) conseillères, conseillers;

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE, le conseil entérine la nouvelle liste soumise par le Maire des différents comités internes et externes de la municipalité, la nomination des conseillers « responsable » de chacun de ces comités.

QUE le conseil accepte la nomination par le maire des conseillers responsables de chacun de ces dits comités internes et externes qui prend effet immédiatement.

2021-11-193

**DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI – ADOPTION DES
RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE AU SCHEMA
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC
DE LA HAUTE-YAMASKA**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de La Haute-Yamaska est entré en vigueur le 19 décembre 2014;

ATTENDU l'entrée en vigueur des Règlements numéro 2021-340 et 2021-343 amendant le SADR de la MRC de La Haute-Yamaska, respectivement en date du 4 juin 2021 et du 9 juin 2021;

ATTENDU qu'à la suite de cette entrée en vigueur, les municipalités locales de la MRC de La Haute-Yamaska ont un délai de six mois pour procéder à l'exercice de concordance au SADR;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby n'a pas été en mesure de compléter, pour le 4 décembre et le 9 décembre 2021, les exercices de concordance réglementaire prévus par la loi et qu'à cet effet, elle doit adresser une demande de prolongation de délai;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

ATTENDU qu'en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut demander une telle prolongation de délai à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil Achemine à Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, une demande afin d'obtenir une prolongation de délai, soit jusqu'au 4 juin 2022, pour procéder à l'adoption de tout règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé entré en vigueur le 4 juin 2021 par le règlement de modification numéro 2021-340 et afin d'obtenir une prolongation de délai, soit jusqu'au 9 juin 2022, pour procéder à l'adoption de tout règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé entré en vigueur le 9 juin 2021 par le règlement de modification numéro 2021-343 de la MRC de La Haute-Yamaska;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de La Haute-Yamaska.

2021-11-194

RÉSOLUTION – CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL DURANT L'ANNÉE 2022

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

ATTENDU QUE la municipalité possède également un règlement déterminant, les jours et les heures des séances ordinaires du conseil;

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil décrète l'adoption, par la présente, du calendrier ci-après, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022, tenant compte des situations particulières, et qui se tiendront le mardi et débiteront à 19 h 30 :

1. 11 janvier (2^e mardi du mois);
2. 08 février (2^e mardi du mois) ;
3. 15 mars (3^e mardi du mois) ;
4. 12 avril (2^e mardi du mois) ;
5. 10 mai (2^e mardi du mois) ;
6. 07 juin (2^e mardi du mois) ;
7. 12 juillet (2^e mardi du mois) ;
8. 16 août (3^e mardi du mois) ;
9. 13 septembre (2^e mardi du mois);
10. 04 octobre (1^{er} mardi du mois) ;
11. 08 novembre (2^e mardi du mois) ;
12. 13 décembre (2^e mardi du mois).

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit affiché par la directrice générale/secrétaire-trésorière, conformément à la Loi.

2021-11-195

ACCEPTATION DU CONSEIL – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT POUR LE 74, RUE AUTHIER / GARAGE MUNICIPAL – SAISON 2021-2022

ATTENDU QUE la municipalité loue un espace servant au garage municipal au 74, rue Authier;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte le service de Monsieur Raymond Côté pour le déneigement du garage municipal localisé au 74, rue Authier pour la saison hivernale 2021-2022, et ce, au coût de 750.-\$



2021-11-196

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

**DÉCISION DU CONSEIL – MISE À JOUR / LISTE DES TRAVAUX DE
VOIRIE 2022-2023**

Soumis au conseil : Document de mise à jour de la liste des travaux de voirie préparée par Dave William, ing.;

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉ par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le document de mise à jour des travaux de voirie 2022-2023 préparé par Dave William, ing. est adopté tel que rédigé et soumis.

2021-11-197

**DÉCISION DU CONSEIL/ ACCEPTATION DU PROTOCOLE
D'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DES
CANTONS & AUTORISATION DE SIGNATURES**

Soumis au conseil : Protocole d'Entente en date du 27 septembre 2021;

ATTENDU QUE le protocole d'entente liant la municipalité avec la Fondation Caramel prend fin;

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte l'Entente avec la Société protectrice des animaux des cantons selon le document reçu, et ce, pour une durée de deux (2) ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, pour une somme de 13 587.40 pour l'année 2022 et de 13 927\$ pour l'année 2023.

QUE le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière ou en leur absence le maire-suppléant et l'adjointe de la directrice générale/secrétaire-trésorière sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

2021-11-198

DÉCISION DU CONSEIL – TRAVAUX /PARC RUE DU DOMAINE

ATTENDU QUE ce conseil désire effectuer des travaux d'aménagement et de drainage pour le nouveau parc de la rue du Domaine;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte les dépenses inhérentes au projet d'aménagement et de drainage du Parc de la rue du Domaine au montant de 30 000.-\$ pour des travaux divers de préparation du terrain

2021-11-199

**NOUVELLE POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS
ENCOURUS POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté la « *Politique concernant le remboursement des frais encourus pour et au nom de la municipalité* », le 17 novembre 2020, par la *Résolution portant le no. 2020-11-244*;

ATTENDU QUE la Municipalité peut établir un tarif applicable pour des frais pour conjoint lors d'un congrès;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby accepte de défrayer les coûts de sollicitations, de représentations, de démarchages, etc., du Maire, compte tenu de ses nombreuses démarches pour l'avancement et le développement de la Municipalité, le remboursement devant être effectué pour ses dépenses réelles, sur présentation de factures.

QUE le Conseil municipal adopte la Politique suivante concernant le remboursement des frais encourus pour et au nom de la Municipalité par les employés, les cadres, la directrice générale et secrétaire-trésorière de même que les membres du Conseil municipal;

QUE la *Politique de remboursement des frais encourus pour et au nom de la Municipalité* est établie comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

« POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS ENCOURUS POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ »

- 1) **Allocation pour logement**
 - Une allocation égale au tarif exigé par le lieu d'hébergement;
- 2) **Allocation de restauration**
 - Le montant alloué par repas est le suivant :
 - a) Déjeuner : 30\$
 - b) Dîner : 45\$
 - c) Souper : 75\$
- 3) **Allocation d'inscription**
 - Le coût réel d'inscription pour tout événement particulier auquel les membres du Conseil municipal, les cadres, représentants ou employés participeront, après avoir été autorisés par la Municipalité;
- 4) **Allocation de déplacement**
 - Pour l'utilisation d'un véhicule personnel, une allocation de 0,55\$ (55 cents) /km sera versée pour tout déplacement effectué pour et au nom de la Municipalité. Les frais de stationnement seront également remboursés par la Municipalité, sur présentation d'un reçu à cet effet.
- 5) **Frais pour conjoint lors d'un congrès**

La municipalité accepte de défrayer les coûts pour les conjoints(es) du maire, conseiller, conseillers, directrice générale/secrétaire-trésorière, pour toutes les activités (repas officiel, bal, etc.) liées directement au congrès.

Le paiement ou le remboursement des montants ci-dessus mentionnés pour une dépense occasionnée pour le compte de la Municipalité est remboursé sur présentation de toutes les pièces justificatives ».

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTRICE MUNICIPALE & ENVIRONNEMENT

L'inspectrice municipale et environnement dépose son rapport sur les permis émis.

DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

La directrice générale/secrétaire-trésorière n'a pas de rapport

2021-11-200

DEMANDE GÉNÉRALE DE PRIX POUR L'UTILISATION DE DIFFÉRENTS ÉQUIPEMENTS DE MACHINERIE LOURDE POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU QUE ce conseil désire planifier adéquatement et judicieusement les coûts des travaux de réparations et d'amélioration du réseau routier de la municipalité en 2022 et que pour ce faire, il a besoin d'obtenir des prix pour l'utilisation de machinerie lourde;

**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard
DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil demande aux entreprises suivantes de lui soumettre une liste des prix concernant l'utilisation des différentes machineries lourdes pour l'année 2022. Ces entreprises sont :

Roger Dion et Fils; Ostiguy Excavation inc. ; Huard Excavation inc.

QUE la liste des prix demandés pour les machineries lourdes devra être soumise, dans une enveloppe scellée, au bureau de la Mairie pour au plus tard le 07 décembre 2021 à 11 h et les enveloppes seront immédiatement ouvertes après l'heure de clôture.



2021-11-201

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

**DÉCISION DU CONSEIL / RECOMMANDATION DU CCU -
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : DOSSIER DE DANIEL
PROVENCHER POUR LE TIM HORTON DU 2997, RUE BRODEUR,
LOT NO. 4 237 140 CADASTRE DU QUÉBEC CONCERNANT LA
DIMENSION DE L'ENSEIGNE DE MENU QUI N'EST PAS
CONFORME À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

ATTENDU QUE monsieur Daniel Provencher s'est adressé au CCU dans le but d'augmenter la dimension de l'enseigne de pré menu du Tim Horton qui est de 1,83 m de hauteur et pour l'affichage électronique de 0.55 mètre carré; alors que la hauteur prévue au règlement de zonage est de 1.75 m et l'affichage électronique est de 0.25 mètre carré;

ATTENDU QUE le CCU a accepté ladite demande et a en fait la recommandation au conseil municipal pour approbation;

ATTENDU QUE le conseiller Alexandre Picard, siégeant aux réunions du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), a expliqué le dossier concerné aux membres du conseil municipal;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil, suite à l'étude et à la recommandation du CCU, entérine l'orientation de ce dernier et accorde une dérogation mineure à monsieur Daniel Provencher pour le Tim Horton au 2997, rue Brodeur, lot no. 4 237 140, afin de régulariser ainsi la hauteur et la dimension de l'enseigne de prémenu qui sont maintenant acceptées à 1,83 m de hauteur et à 0.55 mètre carrés.

2021-11-202

**DÉCISION DU CONSEIL / RECOMMANDATION DU CCU -
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : DOSSIER DE JULIE
GAGNÉ POUR EMCITV AU 1049, RUE MIGUEL, LOT NO. 6 434 775
CADASTRE DU QUÉBEC CONCERNANT LA SUPERFICIE DE
L'ENSEIGNE QUI N'EST PAS CONFORME À LA
RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

ATTENDU QUE madame Julie Gagné, pour EMCITV, s'est adressée au CCU dans le but d'augmenter la superficie des enseignes qui sont de 7.8 mètres carrés; alors que dans le règlement de zonage actuel 2 affiches sont autorisées sur le bâtiment avec une superficie maximale de 5 mètres carrés;

ATTENDU QUE le CCU a accepté ladite demande et a en fait la recommandation au conseil municipal pour approbation;

ATTENDU QUE le conseiller Alexandre Picard, siégeant aux réunions du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), a expliqué le dossier concerné aux membres du conseil municipal;

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil, suite à l'étude et à la recommandation du CCU, entérine l'orientation de ce dernier et accorde une dérogation mineure à madame Julie Gagné pour EMCITV au 1049, rue Miguel, lot no. 6 434 775, afin de régulariser la situation et autoriser la superficie de l'enseigne qui est maintenant acceptée à 7.8 mètres carrés.

2021-11-203

**DÉCISION DU CONSEIL - ARÉNA / HORAIRE DES FÊTES SAISON
2021-2022**

Soumis au conseil : Rapport de Karine Laplante, responsable;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil entérine et accepte le rapport de Karine Laplante, responsable, concernant l'horaire des Fêtes pour la saison 2021-2022 pour l'Aréna.



2021-11-204

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

**DÉCISION DU CONSEIL – PROGRAMMATION DES LOISIRS / HIVER
2022**

Soumis au conseil : Nathalie Simard, coordonnatrice, a soumis la programmation des loisirs pour la saison hiver 2022;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil entérine le rapport de Nathalie Simard, concernant la Programmation des loisirs pour l'hiver 2022 et autorise le tout selon les directives de la Santé publique en lien avec la Covid-19.

2021-11-205

DÉCISION DU CONSEIL – ACTIVITÉS PLAISIRS D'HIVER /

Soumis au conseil : Rapport de Nathalie Simard, coordonnatrice;

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil entérine le rapport de l'Activité Plaisirs d'Hiver 2022 et accepte la tenue en février 2022 au montant de 6000.-\$. et autorise le tout selon les directives de la Santé publique en lien avec la Covid-19.

2021-11-206

**DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DU CONSEIL -
MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION
GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA
TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC
(TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 à 2023**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une deuxième période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.

2021-11-207

CLÔTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la présente session est levée à 19 h 48.

Annie Lessard, d.g. et sec.trés
Secrétaire de l'assemblée

Marcel Gaudreau, maire
Président d'assemblée

